



Asso loi 1901  
N° RNA :  
W042000675



**Thorame Haute**

**15 juillet 2019**

**Compte rendu de**  
**l'Assemblée Générale Ordinaire**  
**du 11 juillet 2019**

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association "Pont du Moulin de Thorame-Haute" s'est tenue sur convocation écrite du Président, conformément aux délais prévus par les statuts, le 11 juillet 2019 à 19h00, à la salle des fêtes de Thorame-Haute, en présence de Marc Jauniaux, président, Josette Laurent, Vice-Présidente, Charly Grac, Secrétaire et Sylviane Illy, Trésorière.

Monsieur Thierry Otto-Bruc, Maire de Thorame-Haute, s'était excusé.

Ordre du jour :

- Bilan moral, rapport du Président,
- Bilan financier, rapport de la Trésorière,
- Montant des cotisations,
- Etat des lieux, programme futur...
- Questions diverses.

Le Président ouvre la séance à 19h15 en remerciant les personnes présentes à cette première Assemblée Générale, après deux ans d'existence de l'Association, pour leur soutien dans ses actions pour la sauvegarde du Pont du Moulin.

Le Président présente ensuite les membres du Conseil d'Administration.

### **Bilan moral, rapport du Président.**

“Je vous rappelle que le Pont du Moulin appartient à la commune de Thorame-Haute et donc qu'il vous appartient, qu'il a été classé Monument Historique (MH) en 1977 et que pratiquement depuis cette date, il n'a plus été entretenu au point de tomber en ruine et de devenir dangereux. Il est interdit de circulation depuis mars 2017.

Notre action a commencé bien avant la création de l'Association.

En fait elle a commencé en novembre 2012 par une lettre ouverte à Monsieur le Maire, lui demandant de relancer une étude de sauvegarde du Pont du Moulin.

En octobre 2014, nous avons organisé une visite de la DRAC qui a remis un rapport alarmant sur l'état du Pont.

Avec notre aide, en janvier 2016, un appel d'offre est lancé par la Communauté de Communes pour une étude de sauvegarde (30k€). Finalement c'est M. Michel Trubert, de la société « UNANIME », devenue depuis « équilibre structures », membre de la Compagnie des architectes en chef des monuments historiques, qui est choisi.

Il remet son rapport détaillé en décembre 2016 et prévoit 2 phases de travaux :

- phase 1 ( sauvetage et confortement ) ~ 400k€
- phase 2 ( mise en valeur et réutilisation ) ~ 200k€

Le 12 avril 2017 : création de l'Association “pont du moulin de Thorame-Haute”.

Je rappelle que l'Association n'a qu'un seul but : trouver des donateurs et des mécènes pour la sauvegarde du Pont du Moulin dans un cadre élargi et de façon urgente.

Durant ces deux ans d'activité, nous avons créé et mis à jour un site internet d'information <http://www.thorame-haute-pont-du-moulin.fr> , ainsi que deux redirections : <http://www.pontdumoulin.fr> et <http://www.pontdondres.fr> .

Nous avons poursuivi les appels aux cotisations et dons au travers d'une large publicité par mail dans le monde entier, affichage et distribution de flyers dans un rayon d'une cinquantaine de km.

Malheureusement les demandes de mécénat auprès de grandes entreprises sont restées sans réponse (elles se tournent de plus en plus uniquement vers les aides humanitaires et vers les aides à retour médiatique important).

En juillet 2018 : création de sets de table pour le restaurant « bon accueil ».

En août 2018, nous avons renouvelé notre demande de "rescrit". Ce dernier est finalement accordé en octobre 2018. Les dons peuvent donc être désormais déduits des impôts, sous certaines conditions, à partir de cette date.

En septembre 2018 : Une nouvelle visite de la DRAC et de M. Trubert est organisée pour une réestimation des travaux. Cette dernière est enfin reçue en mai 2019. Nous attendons encore un correctif.

A partir d'octobre 2018, nous proposons des cartes postales au profit de l'association.

En juillet 2019, nous recevons le soutien de l'association du patrimoine de Thorame-Haute (adhésions croisées) . Nous présenterons d'ailleurs une conférence sur le pont du moulin à ND du Serret, le 3 août prochain.

### **Conférences.**

Présentation de 3 conférences et une présentation de l'Association ayant attiré au total environ 200 personnes :

- A la maison-musée de Colmars : 15 et 16 septembre 2018
- Mons (Belgique) réunion d'ingénieurs et de Peyrescans : fin 2018
- La Mure ( La minoterie ) : 22/6/2019

### **Interviews.**

6-7 juillet 2018 : des drones viennent filmer le Pont d'Ondres, en préparation d'un interview pour France 2.

11 juillet 2018 : Interview de Charly Grac, Benjamin Isouard et Marc Jauniaux pour France 2 (diffusé le 11/10/2018)

17 juillet 2018 : Interview de Charly Grac , Jacky Keller et Marc Jauniaux sur l'ancien Pont d'Ondres pour France 3 régional, émission Vaqui (diffusé le 16/9/2018).

18-19 juillet 2018 : 2 jours de tournage pour TF1 avec le journaliste Alain Ammar (diffusé le 13/9/2018).

20 juillet 2018 : Interview de Charly Grac, Benjamin Isouard et Marc Jauniaux sur l'ancien Pont d'Ondres pour RTL (diffusé le 13/8/2018).

Interviews pour quelques articles dans les journaux "la Provence", "le Dauphiné libéré".

### **Publications.**

27 août 2018 : Description de notre projet dans le site web de la Mission Bern.

15 septembre 2018 : Participation à l'officialisation du partenariat entre la Mairie, la FDJ et la Fondation du Patrimoine et à la remise d'un chèque de 125.000 €.

Fin sept 2018 : Description de notre projet dans le site web de la Fondation du patrimoine;

Publication de 3 lettres d'information à large diffusion par Email (D'une façon générale, nous avons toujours privilégié ce genre de système de diffusion facile et gratuit) :

29/6/2018 , 8/12/2018 et 2/7/2019

Juillet 2019 : réalisation d'une maquette du pont du moulin par Charly Grac.

### **Futur proche.**

Demandes de subvention par la Mairie – région (0%), département (X%) et l'Etat (50%) pour un total maximum de 80%.

Mai 2019 : Déclaration de travaux aux Bâtiments de France qui transmettra aux MH (DRAC)...(délai ~6 mois)

Mai 2019 : Lancement des demandes d'autorisation ( "loi sur l'eau" )...(délai~4 mois)

Lancement des appels d'offre après réception des autorisations.

Nouveau planning des travaux ( mars 2020 au mieux ).

### **Conclusions.**

L'association du pont du moulin continuera bien-sûr d'exister, acceptera les cotisations et dons et continuera à participer aux réunions, aux discussions, et suivra du mieux qu'elle peut les travaux futurs.

En résumé, et grâce à vous tous, nous progressons rapidement vers une remise en état du Pont du Moulin, ce MH qui fait la fierté de tous les Thoramiens.

Si tout va bien, les travaux devraient débiter l'année prochaine.

Merci à tous. “

L'assemblée Générale approuve à l'unanimité le rapport moral par applaudissements nourris.

Le bilan moral du président était illustré de quelques diapositives montrant l'évolution des dégradations du Pont ainsi que quelques photos des diverses interviews. Quelques détails des travaux à réaliser ont été décrits.

### **Bilan financier, rapport de la trésorière.**

Sylviane Illy, Trésorière, présente les résultats comptables :

<b>Recettes</b>		<b>Dépenses</b>	
cotisations	300.00€	Banque (1.8% des rentrées)	67.50€
dons	3461.17€	Fonctionnement (1.0% des rentrées)	38.84€

intérêts	33.83€		
TOTAL	3795.00€	TOTAL	106.34€

COMPTE	Au 1/7/2018	Au 10/7/2019
CCP	1003.78€	2658.94€
Liv A	5008.69€	7042.19€
<b>Total</b>	<b>6012.47€</b>	<b>9701.13€</b>

Par rapport au budget prévisionnel présenté en juillet, le réalisé est repris dans le tableau ci-dessous :

Actifs	Budget €	Réalisé €	Passifs	Budget €	Réalisé €
CCP	1003.78	1003.78	Frais de clôture compte	50.00	50.00
Liv A	5008.69	5008.69	Frais de clôture Asso	50.00	50.00
intérêts	7.19	33.83	Frais de fonctionnement	100.00	50.00
cotisations	640.00	300.00	Frais de banque (1an)	100.00	50.00
Dons	4000.00	3461.17	Don à la Mairie	10359.66	9501.13
<b>TOTAL</b>	<b>10659.66</b>	<b>9701.13</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10659.66</b>	<b>9701.13</b>

Le budget prévisionnel pour la période 2019-2020 est présenté par le Président.

Actifs		Passifs	
CCP	2658.94€	Frais de clôture compte	50.00€
Liv A	7042.19€	Frais de clôture Asso	50.00€
intérêts	35.00€	Frais de fonctionnement(1an)	50.00€
cotisations	910.00€	Frais de banque (1an)	50.00€
Dons	4000.00€	Don à la Mairie	14446.13€
TOTAL	14646.13€	TOTAL	14646.13€

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

### **Montant des cotisations**

Sur proposition du Président, le montant des cotisations demeure inchangé à 10€.

N'oubliez pas de payer votre cotisation pour cette période 2019-2020 ! (voir notre site : <http://thorame-haute-pont-du-moulin.fr/index.php/souscription/> )

Le Président lève la séance à 20h30 et invite les participants à prendre le verre de l'amitié.

Marc Jauniaux  
Président



